

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 AVRIL 2018**

COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Paul LE GOFF, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Séverine LE BRAS, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Marie-Louise MELLIN, Eveline CARVENNEC, Marie-Christine THOMAS, Yannick LE KERNEAU, Stéphane RIOU, Jean-Michel MOTTE, Sonia CARMARD, Chantal LE BRIS, Claudine LE JOUAN

Absents excusés Jean-Yves ELLIEN, Marie-Christine DAVID (procuration à Yannick LE KERNEAU), Damien LE PESSOT, Marie-Laure GODEST (procuration à Eveline CARVENNEC)

Secrétaire de séance : Séverine LE BRAS

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Procurations	2

1) Affaires scolaires

Contrat d'association de l'école Notre-Dame de Lorette pour l'année scolaire 2017-2018

M. le Maire rappelle que les contrats d'association, conclus par un établissement privé d'enseignement et le représentant de l'Etat dans le département, imposent aux communes de participer aux frais de fonctionnement de ces établissements, sur la base du coût moyen d'un élève de l'école publique appliqué au nombre d'élèves de l'école privée, étant entendu que l'effectif à prendre en compte comprend au minimum les élèves soumis à l'obligation scolaire domiciliés dans la commune.

En 1997, le Conseil Municipal a décidé que le montant de la participation communale versée à l'école Notre Dame de Lorette, dans le cadre du contrat d'association, serait désormais égal au produit du coût moyen d'un élève de classe primaire de l'école publique par le nombre de tous les élèves de l'école privée domiciliés dans la commune.

M. le Maire détaille les dépenses prises en compte pour le calcul du forfait.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (M. LE KERNEAU et Mme DAVID), valide le montant du forfait scolaire correspondant au coût moyen d'un élève de classe élémentaire de l'école publique, sur la base des dépenses de fonctionnement mandatées au cours de l'exercice 2017, soit la somme de 425.83 €.

2) Subventions 2018 aux associations

M. le Maire et Mme MELLIN rappellent les propositions de la commission « vie associative ».

M. RANNOU précise que quelques associations ont obtenu des subventions de GP3A, les autres seront étudiées lors du prochain conseil communautaire. Les associations subventionnées par les communes ne reçoivent pas de subventions de la part de GP3A.

M. le Maire propose de ne pas inscrire de subvention pour « la Foire aux courges », et d'en attribuer une ou de consentir à une mise à disposition gracieuse de la salle dans le cas où l'association ne serait pas financée par GP3A.

Mme THOMAS demande pourquoi on ne donne rien à l'ADAPEI.

Messieurs RANNOU et RIOU précisent que lors de l'étude des demandes de subvention il y a deux ans, c'est Mme DAVID qui avait conseillé de ne pas verser de subvention à l'ADAPEI car l'association n'en avait pas besoin.

Mme THOMAS précise que des enfants de Pédernec y vont.

M. le Maire propose au Conseil d'attribuer 40€ à l'ADAPEI. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (M. LE KERNEAU ne vote pas pour Mme DAVID), valide la proposition de M. le Maire.

M. RANNOU précise que dans le tableau présenté, il manque la part variable pour l'amicale laïque et l'APEL car il manquait le nombre d'enfants.

Le Conseil municipal unanime valide l'attribution des subventions pour l'année 2018 :

Associations locales	Subv. 2018
Atelier Tricot	150,00 €
Avançons pour Manon	150,00 €
Atelier "Loisirs forfait Créatifs"	214,00 €
part variable	118,00 €
Gym Tonic	706,00 €
MBS	2 600,00 €
Cyclos du Ménez Bré	483,00 €
Société de chasse	400,00 €
Amicale Laïque forfait	270,00 €
part variable (5,90€ par enfant)	796,50 €
A.P.E.L. Ecole ND forfait de Lorette	270,00 €
part variable (5,90€ par enfant)	531,00 €
Hent Bré	282,00 €
Club du Sourire	588,00 €
Subvention Bal du 11 novembre	180,00 €
F.N.A.C.A.	531,00 €
La Boule du Méné Bré	193,00 €
Swin Golf du Jaudy Subvention subv. exceptionnelle	177,00 € 600,00 €
Foire aux Courges	0,00 €
Les Amis du Patrimoine	684,00 €
Comité d'animation	541,00 €
Subvention exceptionnelle	
Comité des fêtes	700,00 €
Subvention exceptionnelle	
Mouezh Tossen Vre	156,00 €
Team Jacquelin Le Guyon	150,00 €

Ribin Bré Sport	150,00 €
Bouge ton Bourg	150,00 €
TOTAL	12 102,50 €

Associations "solidarité" extérieures	Subv. 2018
Croix rouge française (antenne 22)	0,00 €
Domicile Action Trégor	0,00 €
A.P.A.J.H. 22	40,00 €
A.D.A.P.E.I. 22	40,00 €
Vie libre	0,00 €
Alcool Assistance	40,00 €
Comité local pour le logement	0,00 €
La Pierre Le Bigault	0,00 €
Rêve de clown	40,00 €
La Ligue contre le Cancer	40,00 €
AFTC 22	0,00 €
Leucémie Espoir 22	40,00 €
Secours Catholique	40,00 €
France A.D.O.T.	40,00 €
APF	40,00 €
Ass. Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix en Bretagne	
UNAFAM	0,00 €
AFM Téléthon	0,00 €
Club Trégorrois Handisport	40,00 €
Un enfant, une famille bretonne	40,00 €
AFSEP	0,00 €
Restos du Cœur	0,00 €
CIDFF	0,00 €
Un enfant, une famille bretonne	40,00 €
TOTAL	480,00 €

Associations culturelles extérieures	Subv. 2018
Ti ar Vro	40,00 €
Association philatélique du Pays de Guingamp	
Mignoned ar Vro (Senven Léhart)	0,00 €
TOTAL	40,00 €

Association sportives extérieures	Subv. 2018
Club des nageurs et triathlètes guingampais	
Tennis Club (Bégard)	60,00 €
Cavan/Bégard Handball	50,00 €
Escalade Armor Argoat (Plouisy)	30,00 €
Gym Guingamp	20,00 €
Canoe Kayak (Guingamp)	0,00 €
Goudelelin Twirling Club de l'Isle	10,00 €
Amicale Laïque Ploumagoar Danse et Fitness	
Association "Bulle d'eau"	0,00 €
AS Bégarroise	130,00 €

Steredenn d'Armor (Ploumagoar)	10,00 €
Judo Club de Lannion	80,00 €
Studio Danse (Guingamp)	50,00 €
Skol Gouren Louergad	50,00 €
Skol Gouren Bear	100,00 €
TOTAL	600,00 €

Associations formation (et scolaires)	Subv. 2018
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22	120,00 €
Maison Familiale Rurale de Plérin	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Morlaix	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Guilliers (56)	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Loudéac	40,00 €
Skol Diwan Gwengamp	425,83 €
Maison Familiale Rurale de Lesneven (Ireo)	
Bâtiment CFA 22	40,00 €
FSE Collège Camus	0,00 €
TOTAL	785,83 €

Autres associations extérieures	Subv. 2018
Eaux et Rivières de Bretagne	0,00 €
Solidarité paysans Bretagne	40,00 €
Association des Maires de France	665,82 €
Les Amis de la résistance (A.N.A.C.R.)	40,00 €
Assoc. Départementale de Protection Civile	0,00 €
Prévention routière	0,00 €
Association Avenir et Vigilance	0,00 €
TOTAL	745,82 €

3) Fiscalité locale

Fixation des taux communaux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties

M. le Maire indique que le budget primitif qui va être présenté ensuite a été élaboré avec des taux constants. La commission des finances propose de voter pour le maintien des taux.

Le Conseil municipal unanime vote le maintien des taux à leur niveau de l'année 2017, pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 15.54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%

4) Finances

4.1 Adoption des budgets primitifs 2018

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions élaborées par la commission des finances qui se présentent ainsi :

4.1.1 Budget principal

Budget principal – Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	351 400.00
012 Charges de personnel	628 400.00
014 Atténuation de produits	1 600.00
023 Virement à la section d'investissement*	204 790.06
042 Opérations d'ordre entre section	107 008.56
65 Autres charges de gestion courante	175 121.38
66 Charges financières	40 000.00
67 Charges exceptionnelles	1 050.00
Total dépenses	1 509 370.00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
013 Atténuation de charges	8 500.00
042 Opérations d'ordre entre sections	15 000.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	103 800.00
73 Impôts et taxes	807 400.00
74 Dotations, subventions et participations	521 500.00
75 Autres produits de gestion courante	50 000.00
76 Produits financiers	0.00
77 Produits exceptionnels	3 170.00
Total recettes	1 509 370.00

Budget principal – Investissement

DEPENSES

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2017</i>
10004 Equipements sportifs	2 800.00	14 101.37
10006 Mairie	8 040.00	2 307.00
10008 Services techniques	37 000.00	14 216.97
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre		29 505.20
10018 23, rue de Guingamp		22 563.13
10019 Bibliothèque	2 500.00	
10021 Foyer des jeunes	16 310.00	
10023 Toilettes publiques	26 200.00	
10024 Chaufferie bois	12 142.54	34 055.96
10027 Aménagement de la cour de l'école primaire	194 595.00	7 020.00
10028 Programme de voirie 2017		37 653.20
10029 Eglise	2 500.00	4 383.49
10030 Programme de voirie 2018	50 000.00	
10031 Maison médicale		
10032 Aménagement rues Lorette /Milin Prat/Ruchant	101 500.00	
10033 Salle des fêtes	22 472.00	
12 Ecole élémentaire et maternelle	21 500.00	1 971.74
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		62 091.12
ONA Opérations non individualisées	16 500.00	5 400.00
OPFI Opérations financières	346 826.57	

Total dépenses	1 040 886.11	235 269.18
TOTAL		1 276 155.29

RECETTES

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2017</i>
10004 Equipements sportifs	900.00	
10007 Eglise et chapelles		4 955.00
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre	5 000.00	37 840.48
10024 Chaufferie bois	105 517.00	
10027 Aménagement de la cour de l'école primaire	80 564.00	
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		32 138.36
ONA Opérations non individualisées	262 020.45	
OPFI Opérations financières	747 220.00	
Total recettes	1 095 704.45	180 450.84
TOTAL		1 276 155.29

M. le Maire précise que certaines dépenses de fonctionnement sont en augmentation car le programme de voirie n'est pas important cette année, mais il y aura plus de point-à-temps. Les dépenses de personnel prennent en compte les arrêts de travail jusqu'à fin mars.

En recettes de fonctionnement, M. le Maire précise que le versement du CCAS pour les interventions des agents correspond à trois années.

Concernant les droits de mutation, rien n'a encore été perçu pour l'année 2017.

M. le Maire précise que les dotations sont en baisse cette année.

Le budget primitif principal est adopté par le Conseil municipal avec 14 voix favorables et 3 abstentions (Mmes THOMAS et DAVID, M. LE KERNEAU).

4.1.2 Budget annexe assainissement

<u>Budget annexe de l'assainissement - Fonctionnement</u>

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	3 000.00
023 Virement à la section d'investissement*	1 921.57
042 Opérations d'ordre entre section	22 080.00
66 Charges financières	9 500.00
67 Charges exceptionnelles	500.00
Total dépenses	37 001.57

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 résultat d'exploitation reporté	2 601.57
042 Opérations d'ordre entre sections	10 900.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	18 000.00
74 Subventions d'exploitation	4 700.00
75 Autres produits de gestion courante	800.00
Total recettes	37 001.57

Budget annexe de l'assainissement - Investissement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2017</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	254.49	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900.00	
041 Opérations patrimoniales	7 900.00	
16 Emprunts et dettes assimilées	16 500.00	
20 Immobilisations incorporelles	90 400.00	8 184.00
23 Immobilisations en cours	993 192.00	44 179.20
Total dépenses	1 119 146.49	52 363.20
TOTAL		1 171 509.69

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2017</i>
021 Virement de la section d'exploitation	1 921.57	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 080.00	
041 Opérations patrimoniales	7 900.00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	254.49	
13 Subventions d'investissement	328 153.40	137 729.55
16 Emprunts et dettes assimilées	631 570.68	34 000.00
27 Autres immobilisations financières	7 900.00	
Total recettes	997 858.57	171 729.55
TOTAL		1 171 509.69

M. le Maire précise qu'un certain nombre d'études et de travaux sont imposés pour pouvoir réaliser l'extension du réseau.

La consultation a été réalisée pour le diagnostic réseau et station, et la modification du zonage est en cours.

La réfection du réseau d'assainissement doit être réalisé dans la rue de Lorette jusqu'au point haut, car il est en amiante ciment.

Ces propositions sont adoptées par le Conseil municipal avec 14 voix favorables et 1 abstention (Mmes THOMAS) et 2 contre (Mme DAVID et M. LE KERNEAU) pour la section d'investissement.

4.1.3 Budget annexe Park ar C'hoad

Budget annexe PARK AR C'HOAD - Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	50 733.06
011 Charges à caractère général	43 100.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 326.60
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 300.00
65 Autres charges de gestion courante	7 293.07
66 Charges financières	411.73
Total dépenses	237 164.46

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	185 803.46
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 300.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	50 061.00
74 Dotations, subventions et participations	
Total recettes	237 164.46

<u>Budget annexe PARK AR C'HOAD - Investissement</u>

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	88 659.31
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 803.46
16 Emprunts et dettes assimilées	20 200.00
Total dépenses	294 662.77

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 326.60
16 Emprunts et dettes assimilées	160 336.17
Total recettes	294 662.77

M. le Maire indique que 3 lots ont déjà été vendus depuis le début de l'année. Il ajoute que le montant restant à financer sur le lotissement correspond aux terrains de la première tranche non vendus.

Il précise que la ligne de trésorerie fonctionne actuellement pour financer le lotissement.

Ces propositions sont adoptées par le Conseil municipal avec 14 voix favorables et 3 abstentions (Mmes THOMAS et DAVID, M. LE KERNEAU).

4.1.4 Budget annexe Rue des Salaisons

<u>Budget annexe RUE DES SALAISONS - Fonctionnement</u>

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	5 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 391.56
65 Autres charges de gestion courante	5.00
Total dépenses	43 396.65

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté	40 529.27
042 Opérations d'ordre entre sections	
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	
74 Dotations, subventions et participations	2 867.38
77 Produits exceptionnels	
Total recettes	43 396.65

Budget annexe RUE DES SALAISONS - Investissement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 391.65
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses	38 391.65

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 391.65
16 Emprunts et dettes assimilées	
Total recettes	38 391.65

M. le Maire précise que ce budget pourra être clos à la fin de l'année.

Le budget primitif de la rue des salaisons est adopté par le Conseil municipal avec 14 voix favorables et 3 abstentions (Mmes THOMAS et DAVID, M. LE KERNEAU).

4.2 Emprunt

M. le Maire indique qu'au vu de l'évolution des taux d'intérêts, la commission des finances propose de réaliser dès à présent un emprunt d'un montant de 180 000€ pour financer les investissements 2018. Ce montant correspond à l'acquisition de la maison médicale et à l'aménagement du parking.

Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions (Mme THOMAS et DAVID, M. LE KERNEAU) se prononce favorablement à la réalisation d'un emprunt de 180 000€.

M. le Maire présente les conditions consenties par les organismes bancaires.

Le Conseil municipal unanime décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 180 mois
- Montant : 180 000.00€
- Taux fixe de 1,38%
- Echéance trimestrielle - Amortissement progressif
- Frais de dossier : 270.00€

5) Investissements 2018

5.1 Aménagement de la cour de l'école primaire

M. le Maire explique qu'une seule entreprise a répondu sur le lot n°1 « terrassement/voirie/réseaux » - pas de réponse sur les autres lots. La consultation a été relancée. La commission sera réunie pour examiner les offres reçues.

Afin de ne pas prendre de retard, M. le Maire propose que le Conseil l'autorise à retenir les offres les mieux disantes, après examen par la commission et à signer les marchés. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire explique qu'il n'y a pas à ce jour de retour de la part des services de l'Etat concernant la demande de financement au titre de la DETR 2018.

L'Etat lance un appel à projet « dotation de soutien à l'investissement public local 2018 », pour lequel les communes sont invitées à répondre pour le 16 avril 2018 au plus tard.

Dans le cas où le projet ne serait pas retenu au titre de la DETR, il est proposé d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de financement dans le cadre de cet appel à projets, selon le plan de financement actualisé :

Etat	48 273€	30%
Contrat de territoire	32 291€	20%
Autofinancement	80 348.50€	50%
Total	160 912.50€	

Le Conseil municipal unanime valide le plan de financement et autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projet « dotation de soutien à l'investissement public local 2018 »

5.3 Eclairage public : remplacement du foyer J272 à Traou Pont

M. le Maire explique que suite à un incident, il est nécessaire de remplacer ce foyer. Le chiffrage de l'opération est estimé à 870,00€ HT dont 522.00€ à la charge de la commune.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de recours au regard des responsabilités du tiers identifié. Le remboursement de la participation de la commune sera déclenché dès l'aboutissement du recours.

Le Conseil municipal unanime valide le remplacement du foyer.

5.4 Aménagement des rues de Lorette, Milin Prat et Ruchant

M. le Maire précise qu'afin d'engager les études pour l'aménagement de ces rues, l'ADAC a préparé la consultation des maîtres d'œuvre.

Il est proposé de réaliser la consultation en deux phases :

- La première phase consiste à sélectionner des candidats (4) à partir de l'examen des compétences/références et moyens, qui seront admis à remettre une offre lors de la seconde phase.
- Lors de la deuxième phase, les propositions seront examinées et les candidats auditionnés afin d'en sélectionner un qui sera le maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil municipal unanime :

- autoriser le Maire à lancer la consultation des maîtres d'œuvre,
- donne pouvoir à la commission « Aménagement du bourg et des quartiers » pour retenir les candidats, puis et l'offre la mieux disante
- d'autorise le Maire à signer le marché.

6) Redevance d'occupation du domaine public communal

Le Conseil municipal unanime adopte le montant 2018 des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communication, correspondant à un montant total de 2 594.01€ pour l'année 2018.

7) Questions diverses

7.1 Sollicitation de M. BRUGIDOU pour que Votre Marché devienne un point relais « La Poste »

M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. BRUGIDOU sollicitant la commune pour devenir un point relais « La Poste ».

M. le Maire ajoute que par cette sollicitation, M. BRUGIDOU demande donc la fermeture du bureau de poste. Il remarque que le Conseil municipal s'est battu pour garder le bureau, et il donne sa position sur le dossier à savoir que tant qu'il sera possible de garder le bureau de Poste il est d'avis de le conserver. Si un jour la poste vient à le fermer, le Conseil municipal examinera les différentes possibilités.

M. LE KERNEAU et Mme THOMAS précisent qu'ils sont d'accord avec M. le Maire. M. LE KERNEAU remarque que tous les services ne sont pas assurés dans un point relais. Il ajoute que le bureau de poste est un service public que l'on doit défendre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, se prononce défavorablement à la demande de M. BRUGIDOU.

M. le Maire précise que M. BRUGIDOU communique également avec la Poste en ce sens.

7.2 Comité de défense de la santé du Pays de Guingamp : projet de motion sur la défense du service public de santé sur le Pays de Guingamp

M. le Maire rappelle que l'avenir du service maternité de Guingamp, entre autre, est inquiétant. Il présente à l'assemblée le projet de motion sur la défense du service public de santé sur le Pays de Guingamp, proposé par le Comité de défense.

Il ajoute qu'il est nécessaire de défendre ces services publics.

Le Conseil municipal unanime adopte la motion.

M. RANNOU propose, maintenant que la commune est dans la nouvelle agglomération, de se montrer solidaire avec l'hôpital de Paimpol, et de l'inclure dans la motion. Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

7.3 Cession de matériel

M. le Maire présente le matériel à céder. M. LE ROUX précise qu'il y a deux acoteuses, et une n'est plus utilisée.

M. LE KERNEAU remarque que la commune pourrait mettre le matériel en vente sur le site « web enchères ». M. le Maire précise que le personnel communal est intéressé pour faire une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à céder le matériel communal suivant, inutilisé :

Matériel	Montant
Piano de cuisson	50.00€
Acoteuse	2 000.00€
Portail ancien logement de fonction	40.00€
Portes ancien logement de fonction	25.00€

7.4 Programme de voirie 2018 : groupement de commande

M. le Maire rappelle que les années précédentes, le programme de voirie était réalisé via un groupement de commande entre les communes de l'ancien Pays de Bégard. En 2017, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage était confiée à GP3A. Pour le programme de voirie 2018, Bégard ne participe plus au groupement de commande, et l'AMO serait confiée à l'ADAC (360€ HT au-dessous de 50 000€ TTC de travaux ; 720€ HT au-dessus). Un devis sera transmis à chaque commune après les estimations effectuées.

La municipalité propose de maintenir la participation au groupement de commande, par solidarité avec les petites communes.

M. RANNOU demande si Bégard a donné une explication sur sa sortie du groupement. M. le Maire répond que le programme de voirie de Bégard concerne surtout l'aménagement des abords du collège et que la commune ne souhaitait pas être contrainte par les délais.

Le Conseil municipal unanime valide les propositions suivantes :

- solliciter l'assistance de l'ADAC 22 pour le montage technique et administratif de ce dossier, en particulier les estimations des travaux et la rédaction du marché;
- valider la participation au groupement de commande avec les communes de LANDEBAERON, SAINT-LAURENT et SQUIFFIEC
- accepter que PEDERNEC soit coordonnateur du groupement ;
- nommer M. Gildas LE ROUX comme titulaire et M. Jean-Louis TANVEZ comme suppléant pour représenter la commune à la commission d'ouverture des plis qui sera présidée par le Maire de PEDERNEC en qualité de coordonnateur ;
- autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à lancer la consultation des entreprises.

7.5 Etude diagnostique du système d'assainissement

M. le Maire présente l'analyse des deux offres reçues. Il propose de retenir la mieux disante. Il indique qu'il est important de pouvoir aller assez vite car les nappes sont toujours assez hautes.

M. LE KERNEAU remarque que les délais ne sont pas précisés pour le deuxième bureau d'études, il s'interroge sur le fait de leur demander. M. RANNOU répond qu'il n'y a pas d'obligation sur les critères techniques. M. le Maire remarque qu'EF Etudes est déjà plus bas sur le prix et mieux noté sur les critères techniques.

Le Conseil municipal unanime retient l'offre d'EF Etudes.

M. RANNOU informe l'assemblée du vote du budget à GP3A. Il précise que l'eau et l'assainissement représente 20% du budget primitif. Il indique que le vice-président a mis en garde sur les délais de réalisation des travaux. Pour les projets présentés maintenant, les travaux seront réalisés dans deux à trois ans.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.